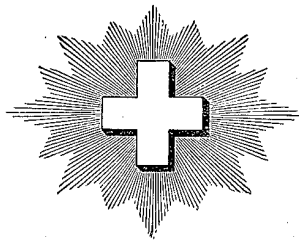


CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA



PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EXPOSÉ D'INVENTION

N° 44553

27 octobre 1908, 7¹/₄ h. p.

Classe 71 k

BREVET PRINCIPAL

A. LUGRIN, Orient (Suisse).

Compteur de temps pour sports.

Les compteurs de temps pour sports construits généralement comportent un compteur de minutes et un compteur de secondes dont les indications sont effectuées pour chaque compteur par une aiguille se déplaçant, par exemple, au centre d'une division circulaire.

L'objet de la présente invention est un compteur de temps pour sports qui comporte, outre les compteurs de secondes et de minutes, un compteur d'heures, le cadran de l'instrument comportant, par exemple, trois divisions circulaires avec aiguille correspondante et un dispositif de remise à zéro pour ces trois aiguilles.

Le dessin ci-annexé, donné à titre d'exemple, montre une forme d'exécution de l'objet de l'invention représentée en plan, le cadran recouvrant le mécanisme étant enlevé.

Le barillet *a* commande, d'une part, le pignon *b* dont l'axe *c* porte l'aiguille *d* du compteur de seconde, par l'intermédiaire du pignon *e* et de la roue *f* solidaire de ce dernier; d'autre part, le barillet commande une roue *g* dont l'axe *h* porte l'aiguille *i* du compteur d'heures, par l'intermédiaire d'une

roue *k* et du pignon *l* solidaire de cette dernière.

Enfin, l'axe *m* de la roue *f* et du pignon *e* porte un deuxième pignon, *n*, qui engrène avec une roue *o* solidaire de l'axe *p* qui porte l'aiguille *q* du compteur de minutes. Chacun des axes *c h p* porte un cœur de remise à zéro *r*, resp. *s t*.

L'axe *c* du pignon *b* porte encore une roue *j* qui commande l'échappement, lequel n'est pas représenté.

Sur la platine *u* est pivoté, en *v*, un levier *x* portant, d'une part, le marteau de remise *y* destiné à agir sur le cœur *t* et, d'autre part, le marteau de remise *z* destiné à agir sur le cœur *r*. Ce levier *x* possède, à son extrémité opposée au marteau *z*, une branche 1 contre laquelle peut agir la branche 2 d'un deuxième levier, 3, pivoté en 4 et ayant, d'une part, un marteau de remise 5 destiné à agir sur le cœur *s* et, d'autre part, un bras 6 contre lequel peut agir le bras 7 d'un levier 8, pivoté en 9, se terminant à l'extérieur de la platine *u* du mouvement par un verrou 10 que l'on peut actionner de l'extérieur de la

boîte, non représentée, renfermant le mouvement du compteur; ce verrou est placé à 90° environ de l'axe w de la tige de remontoir non représentée.

Un ressort 11 tend à maintenir constamment les leviers x et 3 des marteaux de remise hors d'action des cœurs de remise correspondants.

En gissant sur le verrou 10 dans le sens de la flèche 12, ce verrou vient en 10¹ et les marteaux des leviers de remise viennent respectivement en y^1 z^1 et 5¹ agissant sur les cœurs correspondants et remettant leur aiguille respective à zéro.

En cessant d'appuyer sur le verrou 10, le ressort 11 ramène les leviers et le verrou dans leur position primitive.

Les fonctions de mise en marche et d'arrêt du mécanisme représenté sont faites comme dans la généralité des compteurs ou chronographes et se commandent par la couronne laquelle, de même que les organes assurant ces fonctions, n'est pas représentée.

Le verrou 10 pourrait être combiné avec un organe permettant d'arrêter et de libérer le balancier de l'échappement.

Le mouvement d'horlogerie commandant les axes portant les trois aiguilles du compteur,

de même que le mécanisme de remise à zéro de ces aiguilles pourraient être autres que ceux décrits et représentés à titre d'exemple.

REVENDEICATION:

Compteur de temps à cadran pour sports, comportant trois aiguilles indicatrices, l'une de compteur de secondes, l'autre de compteur de minutes et la troisième de compteur d'heures, l'axe de chacune de ces aiguilles étant commandé par un mouvement d'horlogerie et portant un cœur de remise à zéro pouvant être actionné par un verrou commandé de l'extérieur du mouvement.

SOUS-REVENDEICATION:

Compteur suivant la revendication, comportant une couronne et dont les trois marteaux de remise des cœurs peuvent être actionnés simultanément de l'extérieur du mouvement par un organe indépendant de la couronne.

A. LUGRIN.

Mandataire: A. MATHEY-DORET,
La Chaux-de-Fonds.

